

27 janvier 2016

Organisation du travail dans le secteur ferroviaire

## Parution du décret socle

**L'UNSA FERROVIAIRE revendique un décret socle de haut niveau !**

La production ferroviaire impose des dérogations au Code du Travail et au Code des Transports, notamment sur les contraintes liées à la sécurité, la continuité de service, le travail de nuit, le travail les dimanche et jours fériés, les astreintes, etc.

L'UNSA FERROVIAIRE revendique des compensations équitables de haut niveau pour l'ensemble des salariés du secteur.

**L'UNSA-Ferroviaire demande à l'Etat un cadrage responsable garantissant la sécurité des circulations et un traitement équitable des salariés de la Branche.**

Contact presse :

Marc BAUCHER - Secrétaire Général - 06 21 49 74 11

Roger DILLESEGER - Secrétaire Général Adjoint - 06 08 89 71 69

Florent MONTEILHET - Fédéral Traction - 06 51 99 01 65